

TIQUESNET

SURVEILLANCE DES MORSURES DE TIQUES EN BELGIQUE

Résultats en 2023

QUI NOUS SOMMES

Sciensano, ce sont plus de 950 collaborateurs qui s'engagent chaque jour au service de la santé.

Comme notre nom l'indique, la science et la santé sont au cœur de notre mission. Sciensano puise sa force et sa spécificité dans une approche holistique et multidisciplinaire de la santé. Plus spécifiquement, nos activités sont guidées par l'interconnexion indissociable de la santé de l'homme, de l'animal et de leur environnement (le concept « One health » ou « Une seule santé »). Dans cette optique, en combinant plusieurs angles de recherche, Sciensano contribue d'une manière unique à la santé de tous.

Sciensano s'appuie sur plus de 100 ans d'expertise scientifique.

Sciensano

Épidémiologie et santé publique - Épidémiologie des maladies infectieuses

Mars 2024 • Bruxelles • Belgique
Numéro de référence interne : D/2024.14.440/30

—
L. Geebelen¹

•
M. Hermy¹

•
T. Lernout¹

¹ Sciensano, Épidémiologie et santé publique, Service Épidémiologie des maladies infectieuses, Bruxelles

tiquesnet@sciensano.be

Remerciements

Le service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à TiquesNet, en particulier les citoyens qui ont signalé des morsures. TiquesNet est un projet de collaboration avec les autorités de santé régionales belges et plusieurs autres partenaires.

Né à l'initiative de Sciensano, TiquesNet bénéficie d'un soutien financier de L'Agence pour une Vie de Qualité en Wallonie et Departement Zorg en Flandre.



Messages-clés:

- En 2023, des morsures de tiques ont été rapportées dans toutes les provinces.
- Comme les années précédentes, la plupart des morsures ont été déclarées au cours de la période de mars à octobre, avec un pic en juin.
- Les circonstances dans lesquelles les personnes contractent des morsures de tiques restent également similaires. Les morsures surviennent principalement dans un rayon de 5 km du domicile, lors d'activités de loisirs et principalement dans le jardin et la forêt.
- Le nombre de morsures de tiques signalées en 2023 est plus élevé qu'en 2022, mais nettement inférieur comparé à la moyenne des années précédentes (2016-2021).
- Depuis le début de la surveillance en 2015, le nombre de morsures de tiques déclarées pour 100 000 habitants (= incidence) a toujours été plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. En 2023, c'était à nouveau le cas (respectivement 58 contre 55 morsures par 100 000 habitants).
- La surveillance a pour but de suivre les différences géographiques et les tendances dans le nombre de morsures au fil des ans. Il ne s'agit pas d'un comptage exhaustif du nombre total de morsures en Belgique.
- Les résultats de TiquesNet sont influencés aussi bien par la présence et l'activité des tiques que par le comportement des gens. C'est surtout au mois de juin que le nombre de morsures de tiques signalées en 2023 était inférieur à la moyenne 2016-2021. Une des explications possibles pour ceci est la longue période sans précipitation entre la mi-mai et la mi-juin et la première vague de chaleur du 8 au 17 juin. En effet, les tiques sont moins actives et survivent moins bien s'il fait sec. Mais d'autres facteurs peuvent également avoir joué un rôle.

1. Introduction

Les tiques peuvent être infectées par plusieurs agents pathogènes, qui peuvent être transmis à l'homme par une morsure. Même si toutes les tiques ne sont pas infectées, la survenue de morsures chez l'homme est un bon indicateur du risque de problèmes de santé associés aux tiques à l'échelle locale. Le degré d'exposition aux morsures est influencé par plusieurs facteurs, comme le comportement humain et des facteurs environnementaux (y compris le climat). Mieux appréhender les facteurs déterminant le risque de morsures chez l'homme en Belgique permet de mener des actions plus ciblées. C'est dans cette optique qu'a été créé le projet TiquesNet, au sein du service Epidémiologie des maladies infectieuses de Sciensano.

TiquesNet est une plateforme citoyenne et scientifique, qui poursuit plusieurs objectifs :

- Surveillance temporelle et géographique de l'exposition de la population belge aux morsures de tiques. Les citoyens peuvent déclarer sur la plateforme TiquesNet toute morsure de tique survenue chez l'homme en Belgique. Le nombre de morsures signalées peut être consulté en tout temps sur le site internet TiquesNet (www.tiquesnet.be) à l'échelle communale. Il est également possible de suivre les statistiques relatives aux morsures rapportées en Belgique en temps réel dans la

section consacrée aux tiques sur le site internet Epistat : <https://epistat.sciensano.be/ticks/> (page uniquement disponible en anglais).

- Utilisation et interprétation des résultats pour une prévention ciblée des morsures de tiques et des maladies associées. Les données collectées sont utilisées pour mieux décrire les circonstances liées aux morsures de tiques en Belgique (= facteurs de risque), afin de permettre une prévention plus ciblée. La plateforme TickNet contribue également à sensibiliser les citoyens aux tiques et aux agents pathogènes transmis par les tiques.

2. Le signalement d'une morsure en pratique

TiquesNet a recours à deux instruments pour le signalement de morsures de tiques chez l'homme :

- un site Internet (www.tiquesnet.be) ;
- une application « TiquesNet » pour smartphones ([iOS](#) ou [Android](#)).

Le signalement peut se faire de deux manières différentes :

1. signalements anonymes : les citoyens ont la possibilité de notifier anonymement une morsure (sur eux-mêmes, un tiers ou un groupe). Cette surveillance anonyme est très informative, mais aussi sensible à l'attention médiatique et la volonté des citoyens pour participer ;
2. signalements en tant qu'utilisateur inscrit : afin de disposer d'un groupe stable de participants, qui permet d'évaluer si les tendances observées dans les signalements anonymes sont réelles ou attribuables à des changements de l'attention médiatique, nous invitons les citoyens à s'inscrire sur le site TiquesNet comme utilisateur fixe. Ces utilisateurs reçoivent chaque mois (pendant la saison d'activité des tiques) un e-mail leur rappelant d'enregistrer les morsures de tiques éventuellement survenues, ou de faire une déclaration « zéro » s'il n'y a pas eu de morsures. Ils peuvent également signaler un érythème migrant.

Tous les signalements de morsures et d'érythèmes migrants se retrouvent alors sur une page utilisateur personnelle. Il est également possible de se connecter avec son profil d'utilisateur sur l'application TiquesNet pour signaler des morsures.

Lors de chaque signalement, les personnes sont invitées à répondre à quelques questions complémentaires sur leur lieu de résidence, le lieu (géographique) de la morsure, l'activité pratiquée lors de celle-ci et le type d'environnement concerné.

3. Résultats en 2023

3.1. MORSURES DE TIQUES SUR UN INDIVIDU

Les résultats présentés ci-après concernent les signalements individuels des morsures de tiques sur soi-même ou sur quelqu'un d'autre, effectués au cours de l'année 2023. Les notifications de morsures sur des animaux ont été exclues. Les enregistrements incluant au moins le nombre de morsures et le code postal du lieu de la morsure ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Au total, 5 896 morsures de tiques ont été enregistrées. Ce nombre est

plus élevé qu'en 2022 (4 918 morsures), mais nettement inférieur à la moyenne pour la période 2016-2021 (8 569 morsures). Dans 79,1 % des signalements en 2023, une seule morsure par personne était rapportée. Les morsures multiples chez un même individu étaient moins fréquentes : 12 % a rapporté deux morsures, 4,2 % trois morsures et 4,7 % quatre morsures ou plus. Ceci est comparable aux années précédentes.

3.1.1 Répartition géographique des signalements et du nombre de morsures

Comme les années précédentes, le plus grand nombre de morsures de tiques en 2023 a été enregistré dans la province d'Anvers (Tableau 1). D'autres provinces avec beaucoup de morsures rapportées était le Limbourg, le Brabant flamand et la Flandre orientale (Tableau 1). Au total, un nombre significativement plus élevé de morsures a été rapporté en Flandre (62,7 %) qu'en Wallonie (36,0 %), ce qui avait également été le cas les années avant. Le nombre de morsures notifiées à Bruxelles en 2023 est à nouveau resté très faible (1,3% des morsures).

	Nombre de morsures (%) (année 2023)		Exprimé par 100 000 habitants (année 2023)	Exprimé par 100 000 habitants (moyenne 2016 – 2022)
Bruxelles	79	1,3%	6	9
Anvers	1 108	18,8%	58	92
Limbourg	758	12,9%	85	100
Flandre orientale	709	12,0%	45	35
Brabant flamand	739	12,6%	62	95
Flandre occidentale	380	6,4%	31	24
Flandre	3 694	62,7%	55	68
Brabant wallon	277	4,7%	67	154
Hainaut	397	6,7%	29	37
Liège	537	9,1%	48	71
Luxembourg	409	6,9%	139	269
Namur	503	8,6%	100	159
Wallonie	2 123	36,0%	58	95
Total	5 896	(100%)	50	70

Tableau 1 : Nombre de morsures de tiques notifiées par province et région, exprimé en nombre absolu et par 100 000 habitants, 2023, et comparaison avec le nombre moyen de morsures par 100 000 habitants pendant la période 2016–2022

Lors de l'interprétation de la répartition géographique des morsures de tiques, il est important de prendre en compte la densité de population. Le plus grand nombre de morsures pour 100 000 habitants (on parle d'incidence) a été rapportée au Luxembourg, suivi des provinces de Namur, du Limbourg, du Brabant wallon et du Brabant flamand. Ceci est globalement comparable à la période 2016-2022. En 2022, l'incidence à Anvers était plus élevée qu'en Brabant flamand et Brabant wallon, ce qui n'est plus le cas en 2023. Bien que la majorité des signalements aient eu lieu en Flandre, l'incidence des morsures de tiques était à nouveau plus élevée en Wallonie (58 morsures pour 100 000 habitants en Wallonie contre 55 en Flandre).

La Figure 1 montre l'incidence par région et pour la Belgique, de 2016 à 2023. L'incidence des morsures de tiques en 2023 était nettement inférieure à l'incidence moyenne des années précédentes avec, pour la Belgique, 50 morsures de tiques pour 100 000 habitants en 2023 comparé à une moyenne de 70 morsures de tiques pour 100 000 habitants sur la période

2016–2022 (Tableau 1). Les deux dernières années, le nombre de morsures de tiques rapportées a été plus faible que les années avant. Cependant, on ne peut pas exclure un impact éventuel sur le nombre de notifications en 2023 suite à une nouvelle version du site internet et de l'application (qui a dû être à nouveau téléchargée). L'année 2024 permettra de dire s'il s'agit d'une réelle tendance à la baisse ou non.

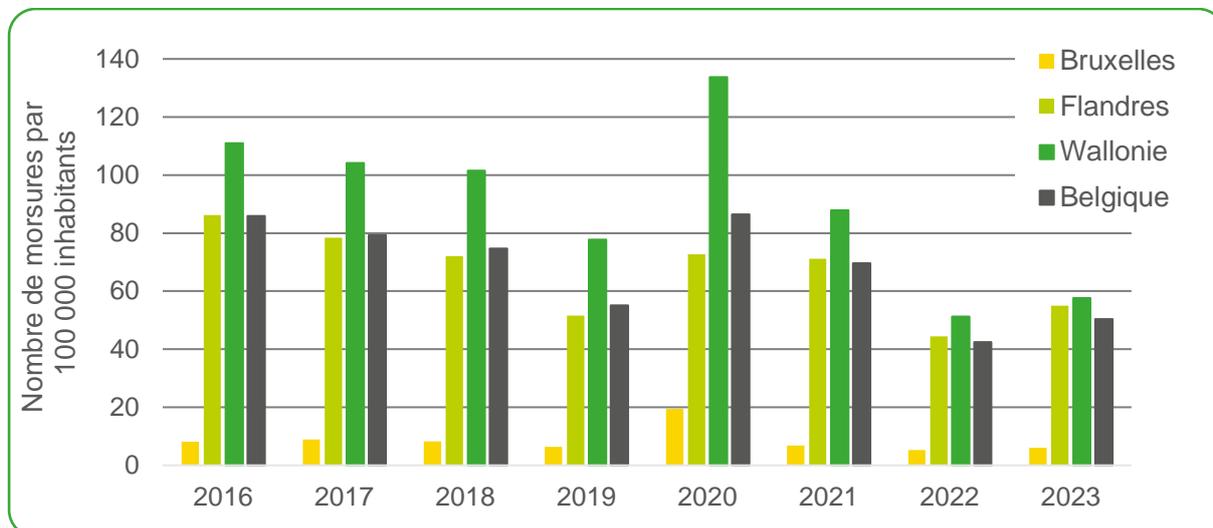


Figure 1: Nombre de morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants par région en Belgique, 2016-2023

La Figure 2 présente la distribution géographique du nombre de morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants en 2023, établie sur la base de la commune où la morsure a eu lieu.

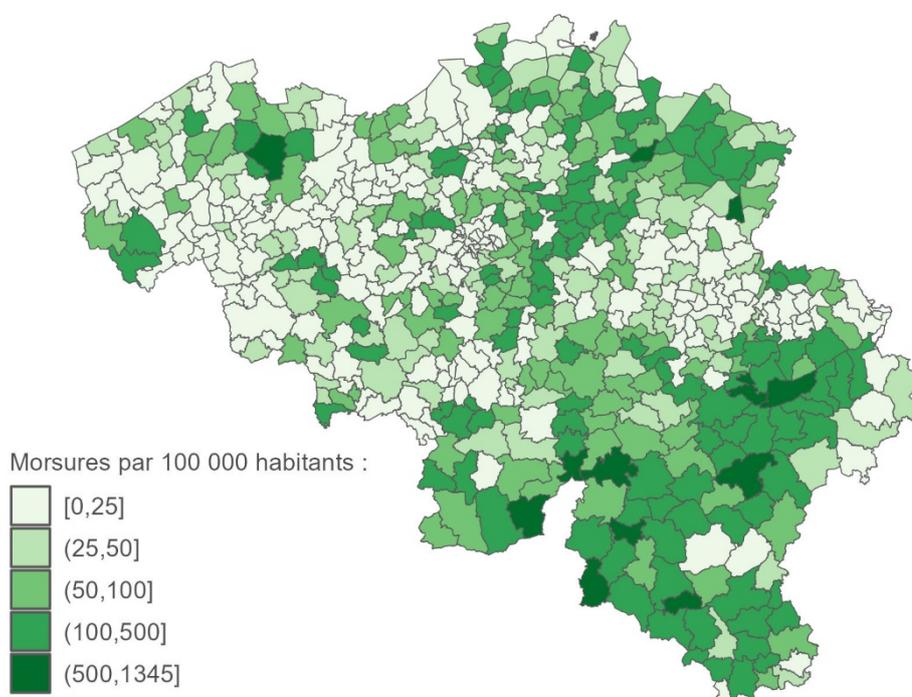


Figure 2 : Répartition géographique des morsures de tiques notifiées pour 100 000 habitants, par commune en Belgique, 2023

De même que les années précédentes, les morsures sont survenues principalement aux alentours du lieu d'habitation, avec 81,4 % des notifications¹ dans un rayon de 10 km de la résidence (Figure 3). Ce pourcentage est plus élevé pour les notifications de morsures de tiques contractées en Flandre (86,8 %) qu'en Wallonie (72,9 %).

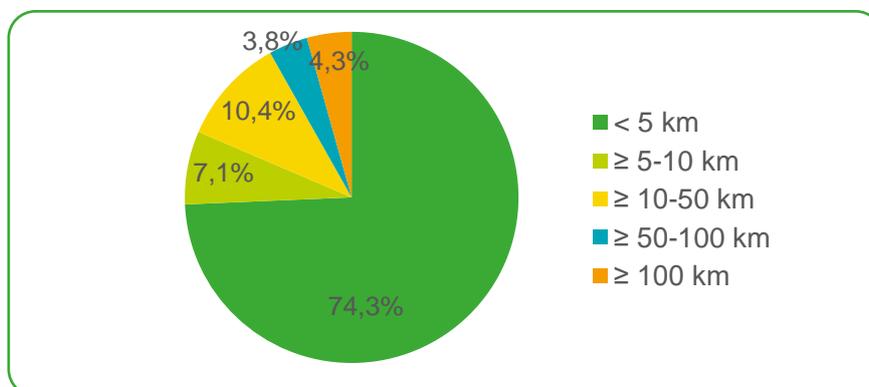


Figure 3 : Distance entre le lieu de la morsure et le lieu d'habitation en 2023

3.1.2 Environnement et activités associés à la survenue de morsures

Comme les années précédentes, la majorité des notifications¹ en 2023 concernait des morsures de tiques associées à des activités de loisirs (86,6 %). Dans 48,2 % des notifications, il s'agissait d'une ou plusieurs morsures de tiques contractées dans le jardin et dans 34,6 % dans la forêt (Figure 4). Cependant, chaque année le nombre moyen de morsures de tiques par notification est plus élevé dans la forêt que dans le jardin, avec respectivement une moyenne de 1,8 et 1,3 morsures par notification pour 2023. Cela s'explique par le fait qu'il y a plus de tiques dans une forêt (donc plus de morsures possibles par exposition). Sur le nombre total absolu de morsures de tiques, 41 % ont été contractées dans le jardin et 40 % dans la forêt.

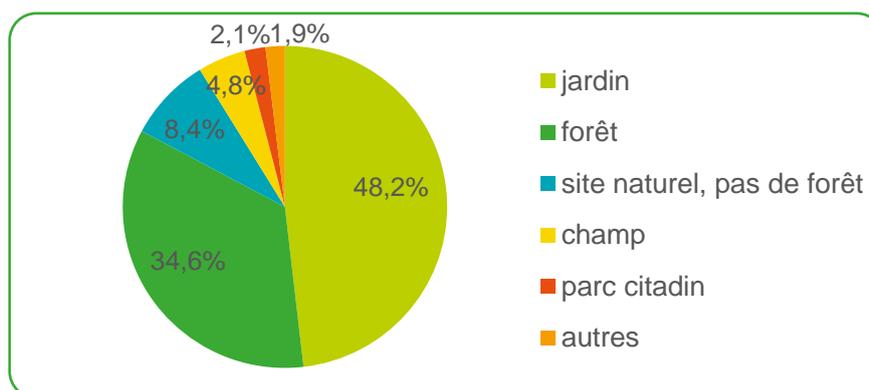


Figure 4 : Proportion de notifications de morsures de tiques par type d'environnement en 2023

¹ Une notification peut concerner une ou plusieurs morsures de tiques, contractées au même moment dans les mêmes circonstances.

3.1.3 Evolution des morsures signalées tout au long de l'année

La Figure 5 montre le nombre de morsures de tiques signalées par mois pour l'année 2023, comparé aux années précédentes (période 2016 – 2022).

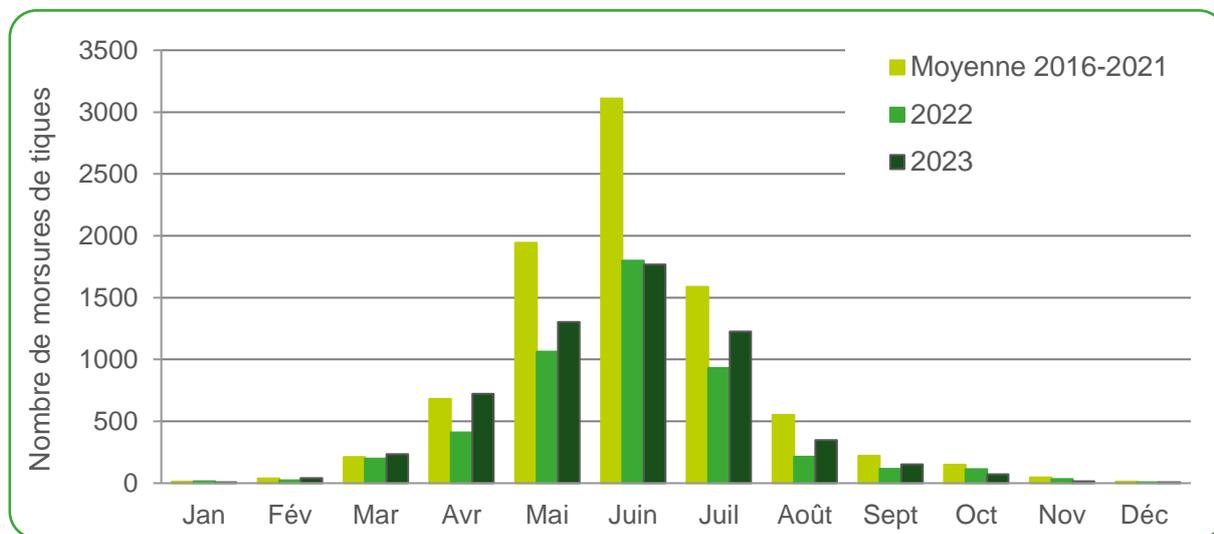


Figure 5 : Nombre de morsures notifiées par mois, 2016 – 2023

De même que les années précédentes, la saison des tiques 2023 a commencé au mois de mars, avec un nombre de morsures de tiques notifiées comparable à la moyenne des années 2016-2021 pour les mois de mars et avril. Le pic de notifications a été atteint au mois de juin, pareil que les autres années, mais le nombre de morsures de tiques au cours de ce mois a été nettement plus bas. Cela pourrait s'expliquer par les conditions météorologiques : il n'y a pas eu de précipitation entre le 16 mai et 16 juin et la première vague de chaleur a eu lieu du 8 au 17 juin (Uccle, observations du IRM²). Ceci a pu avoir un impact important sur l'activité et la survie des tiques, qui sont très sensibles à la sécheresse. En plus des facteurs liés au climat, le nombre de morsures de tiques dépend également de plusieurs autres facteurs liés à la nature (par exemple, l'approvisionnement en nourriture des rongeurs) et au comportement de l'homme (fréquence de promenade ou visite de la nature,...). L'impact exact de ces différents facteurs ne peut pas être déterminé à partir des données collectées par TiquesNet.

3.2. MORSURES SUR LES PARTICIPANTS « INSCRITS »

Les personnes de ce groupe se sont inscrites, sur le site internet TiquesNet, pour participer à un suivi régulier au fil du temps. La constitution d'un groupe large et stable de participants à TiquesNet nous permet de mieux interpréter les tendances temporelles du nombre de morsures de tiques. De plus, ce groupe peut faire une déclaration « zéro » ou rapporter la survenue d'un érythème migrant après une morsure.

² https://www.meteo.be/resources/climatology/pdf/bilan_climatique_annuel_2023.pdf

3.2.1 Groupe d'utilisateurs inscrits à TiquesNet

Depuis le lancement de TiquesNet en juin 2015, 3 740 personnes se sont inscrites en tant que participants réguliers, dont 238 nouvelles personnes en 2023. Ainsi, le nombre de nouveaux enregistrements, qui était auparavant en baisse, a de nouveau augmenté en 2023 par rapport à 2022 (Figure 6). Cependant, un nouveau site web TiquesNet et une nouvelle application mobile ont été lancés en avril 2023, ce qui a également obligé les anciens utilisateurs à se réinscrire. Ceci a été fait par 15% seulement, et le nombre actuel d'utilisateurs inscrits sur le nouveau site web a été réduit à 764 participants. À noter qu'au cours des années précédentes, seule une partie du groupe total d'utilisateurs était « actifs »³ (914/3502 utilisateurs, soit 26%, en 2022) (Figure 6).

Le groupe d'utilisateurs actuel se compose de 46,7 % de femmes, 52,6 % d'hommes et 0,7 % autres, avec des professions diverses.

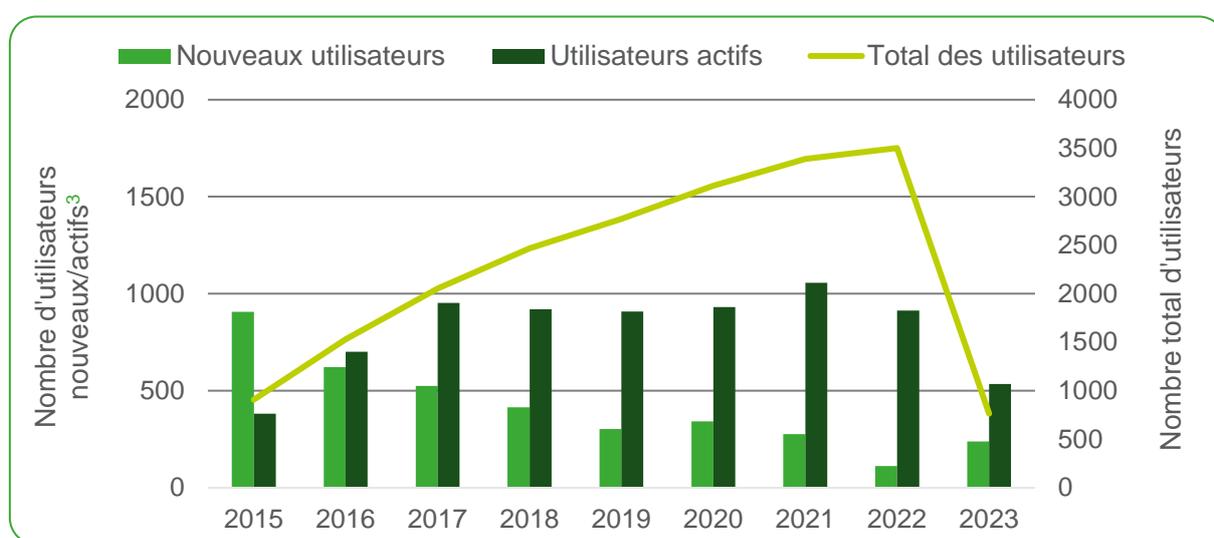


Figure 6 : Nombre d'utilisateurs réguliers inscrits, 2015-2023

3.2.2 Signalements de morsures par le groupe des participants inscrits

La Figure 7 montre le nombre de morsures de tiques rapportées mensuellement par le groupe d'utilisateurs inscrits, au cours de la période 2017 – 2023. En 2023, un total de 700 morsures de tiques a été rapporté. Le nombre plus faible d'utilisateurs inscrits en 2023 rend difficile la comparaison du nombre de morsures de tiques rapportées avec les années précédentes, ainsi qu'avec le groupe d'utilisateurs individuels (anonymes) (voir 3.1).

Le nombre moyen de morsures de tiques rapportées par utilisateur actif³ en 2023 est plus élevé qu'en 2022 (moyenne de 1,3 et 0,7 morsures de tiques par utilisateur, respectivement), et est similaire à la moyenne 2017-2021 (1,3 morsures). Cependant, on peut s'attendre à ce que surtout les personnes ayant subi plus de morsures de tiques se soient réinscrites, de sorte que le nombre en 2023 pourrait être surestimé. L'évolution devra être suivie les années à venir, lorsque la base d'utilisateurs sera à nouveau plus importante et stable. En ce qui

³ Les personnes qui ont fait au moins une notification zéro ou une notification de morsure de tique au cours de l'année.

concerne l'évolution des morsures de tiques signalées tout au long de l'année (Figure 7), nous constatons que la diminution en juin est moins prononcée dans le groupe d'utilisateurs réguliers que dans les notifications individuelles (anonymes). Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation progressive du nombre d'individus dans le groupe d'utilisateurs tout au long de l'année 2023, avec de nombreux nouveaux inscrits en particulier en juin.

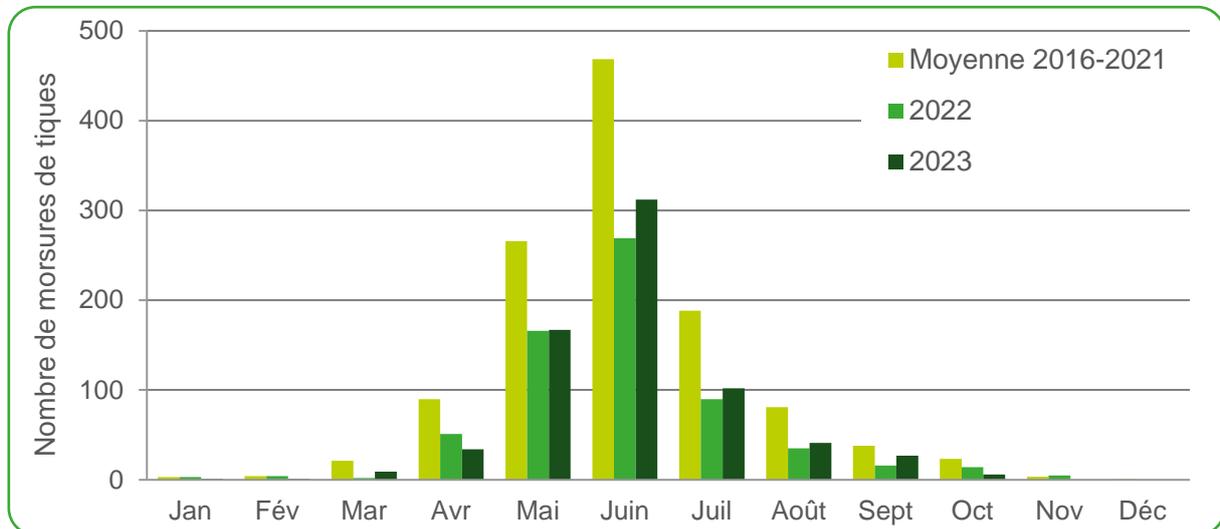


Figure 7 : Nombre de morsures notifiées par mois au sein du groupe d'utilisateurs inscrits 2017–2023

3.2.3 Signalements d'érythèmes migrants

De façon générale, une morsure de tique est inoffensive et ne provoque qu'une réaction locale temporaire (rougeur et démangeaisons). Mais dans certains cas, la tique peut être porteuse de pathogènes (virus et bactéries) qui peuvent être transmis à l'homme par la salive au moment de la morsure. Chez l'homme, la maladie transmise par une morsure de tique la plus fréquente est la borréliose de Lyme, qui se manifeste majoritairement par l'apparition d'une tache rouge grandissante à l'endroit de la morsure, appelée « érythème migrant » (EM). Au cours de la période allant de juillet 2015 à décembre 2023, le groupe d'utilisateurs enregistrés a signalé 216 EM pour lesquels un médecin a été consulté, dont 14 en 2023. Ce nombre est le même qu'en 2022 et plus bas que le nombre de rapports d'EM au cours de la période 2016-2021, quand une moyenne de 27 EM a été rapportée par an, avec un minimum de 19 (2017) et un maximum de 34 (2018).

La répartition concernant la durée estimée de l'attachement de la tique, pendant toutes ces années, est la suivante : <12h (19 %), 12h - 24h (16 %), 24h - 48h (10 %), >48h (12 %) et inconnu (43 %). Étant donné que le risque de transmission de la bactérie *Borrelia* par une morsure de tique augmente avec la durée de fixation de la tique sur la peau, il est recommandé de vérifier quotidiennement l'absence de morsure de tique après des activités dans le jardin ou dans la nature.

Plus d'informations

Éviter de se faire mordre est évidemment idéal, mais pas toujours possible. Et il ne faut pas se priver des activités en nature pour autant ! Toutefois, il est recommandé de prévenir autant que possible les morsures de tiques, de vérifier quotidiennement l'absence de morsures - et de retirer les tiques rapidement - et de rester attentif aux symptômes possibles après une morsure.

Vous trouverez davantage d'informations sur les mesures de prévention et les maladies transmises par les tiques sur la page de la campagne d'information de l'AViQ : <https://www.aviq.be/fr/actualites/affiche-tiques-queqlues-conseils-pour-prevenir-et-reagir> et sur le site web TiquesNet de Sciensano : www.tiquesnet.be.

CONTACT

Laurence Geebelen • T+32 2 642 55 66 • tiquesnet@sciensano.be

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur notre site
web www.tiquesnet.be ou
contactez-nous à l'adresse
tiquesnet@sciensano.be

Sciensano • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • T + 32 2 642 51 11 • T presse + 32 2 642 54 20 •
info@sciensano.be • www.sciensano.be

Éditeur responsable : C. Léonard, Directeur général • Rue Juliette Wytsman 14 • Bruxelles • Belgique • D/2024.14.440/30